

322^e

Procès-verbal

2025-2026

Procès-verbal de la 322^e réunion du Conseil syndical du Syndicat des professeures et professeurs du Cégep Limoilou, tenue le mercredi 22 octobre 2025, à 9 h, par Zoom.

Étaient présentes et présents (24) :

Notes : Ceux et celles qui étaient présents à la réunion, mais dont le nom n'apparaît pas, étaient mal identifiés dans Zoom.

Département	Nom	Délégué(e)	Substitut
Administration et gestion (TAG)	Éric Delorme	✓	
Arts visuels	Benoit Durand	✓	
Biologie	Alexandre Deschambeault	✓	
Chimie	Nancy Carufel	✓	
Diététique	Édith Beauchesne	✓	
Économique			
Éducation physique	Anick Harvey		✓
Génie du bâtiment	Charles Presseault	✓	
Génie électrique	Simon Ayoub	✓	
Génie industriel			
Génie civil			
Géographie	Rosalie Lacombe	✓	
Géomatique	Denis Beaulieu	✓	
Histoire			
Informatique	Julien Brunet	✓	
Langues	Jennifer Egan	✓	
Littérature	Johanne Chéné	✓	
Mathématique	Sylvie Pinsonneault	✓	
Pharmacie	Julie Brousseau	✓	
Philosophie	Gabriel Trottier	✓	
Psychologie	Mélodie Daoust	✓	
Physique	Stéphane Perron	✓	
Sciences sociales	Dominic Dumas	✓	
Soins infirmiers	Julie Cloutier	✓	

Département	Nom	Délégué(e)	Substitut
TGHR			
<i>Théâtre</i>			
<i>Comité exécutif</i>	Annie Spahr	✓	
<i>Comité exécutif</i>	Guylain Leclerc	✓	
<i>Comité exécutif</i>	Julie Lacombe	✓	
<i>Comité exécutif</i>	Robin Cormier	✓	

Départements n'ayant pas de personne déléguée ou substitut nommée par le département :

Animation 3D
Créativité et médias
Génie mécanique
Tourisme

322.01. Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 9 h 01.

322.02. Élections à la présidence et au secrétariat du Conseil syndical

➤ **Nomination d'une présidente ou d'un président**

Présentation des candidatures :

Robin Cormier se présente.

ÉLU À L'UNANIMITÉ

➤ **Nomination d'une ou d'un secrétaire**

Présentation des candidatures :

Guylain Leclerc se présente.

ÉLU À L'UNANIMITÉ

322.03. Adoption de l'ordre du jour

03.01. Le projet d'ordre du jour apparaissant à l'avis de convocation est proposé.

Résultat du vote sur la proposition principale :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour se lit comme suit :

04. Adoption du procès-verbal de la 321^e réunion
05. Suites au procès-verbal de la 321^e réunion
06. La parole est à vous!
07. Demandes de modifications au contrat d'assurances collectives
08. Calendriers scolaires
09. Mise à jour des prévisions budgétaires
10. Postes vacants à combler aux comités
11. Information
12. Levée de la séance

322.04. Adoption du procès-verbal de la 321^e réunion du Conseil syndical

04.01. Dominic Dumas, appuyé par Gabriel Trottier, propose l'adoption du procès-verbal de la 321^e réunion du Conseil syndical.

Résultat du vote sur la proposition principale : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

322.05. Suites au procès-verbal de la 321^e réunion**321.07. La parole est à vous :**

- Les RAP en Génie électrique : Julie Lacombe informe les personnes conseillères que le problème d'avoir un RAP pour chacun des quatre programmes plutôt qu'un seul pour les quatre programmes de Génie électrique – ce qui ne permet pas de qualifier une personne pour avoir une libération pour ce rôle – est connu et amené depuis plusieurs années au Comité des relations de travail. L'exécutif essaie depuis longtemps de régler ce problème.
- Limites d'impression à 70 % : Le problème a été discuté à la Direction des études. Celle-ci devrait apporter une solution lors de la prochaine ACCD.

322.06. La parole est à vous!

- Éric Delorme (TAG) : Le département s'interroge sur la manière de dénommer les enseignantes et enseignants dans les documents du Cégep avec l'écriture épiciène en vogue. Avec le rangement 23, nous sommes aux études supérieures où le terme à utiliser est *professeur(e)* et non *enseignant(e)*. Or, les expressions *personne professeure* ou *personnel professeur* semblent inutilisables contrairement à *personne enseignante* ou *personnel enseignant*. Quelle expression peut-on utiliser? Il est suggéré de faire appel au service du conseiller linguistique du Cégep.
- Dominic Dumas (Sciences sociales) : Le délégué informe l'assemblée que son département a été consulté en vue d'une fusion éventuelle et qu'un certain nombre de petits départements pourraient faire l'objet d'une telle consultation. L'exécutif indique que le sujet de la fusion de département est dans l'air depuis l'an dernier à la Direction des études et que la réflexion pour le Département d'économique est très avancée. Les personnes déléguées sont priées d'informer le Syndicat de pistes de balises auxquelles ils pourraient penser en regard de toute fusion départementale.
- Simon Ayoub (TGE) : Le délégué informe les membres de la mise en place officielle de la délocalisation à l'automne 2026 au Cégep Limoilou de la 1^{re} année du programme de Techniques de télécommunication et de télévision du Cégep de Jonquière. Le Cégep du Vieux Montréal a déjà démarré cette délocalisation cet automne. Cela créera une charge de 1,2 ETC (sans création de postes cependant). Le département en est à la préparation de l'implantation quant à la gestion des locaux, des équipements, des horaires, etc. L'exécutif syndical s'assure que cette autorisation temporaire de 3 ans du MES ne génère aucun cout pour la masse enseignante. Trois autres départements ont été approchés pour donner des cours

dans ce programme et l'exécutif s'assurera que ces derniers ont bel et bien accepté d'y participer.

- Gabriel Trottier (Philosophie) : Le conseiller s'interroge si la fusion des départements était une façon de faire plus avec moins et une façon d'économiser sur le volet 2 des ressources professorales pour le Cégep? L'exécutif confirme que ce n'est pas le cas, car le tout est conventionné.

322.07. Demandes de modifications au contrat d'assurances collectives

(Annexe à l'original 322.07/A)

Robin Cormier présente les trois propositions de modifications aux modalités du contrat d'assurances collectives qui seront discutées et mises au vote en AG à savoir : l'abolition de modules, l'ajout d'une franchise de 5 \$ et l'adoption du taux de renouvellement des primes en RSA plutôt qu'en Assemblée générale. Par ailleurs, Robin Cormier informe que s'il y a des membres qui sont à 2 ans de leur retraite ou qui ont 63 ans, celles-ci doivent demander le retrait du prélèvement de l'assurance invalidité de leur paie.

322.08. Calendriers scolaires

La consultation sur les calendriers scolaires commence aujourd'hui. La première rencontre du comité des calendriers scolaires, composé pour la partie syndicale de Denis Beaulieu et Jean-François Doré, aura lieu le 10 novembre. Mélanie Martel sera en mesure de présenter une proposition des calendriers scolaires des trois prochaines années à cette date. Une séquence de consultation a été planifiée par le Comité exécutif. Vous serez avisé de chacune des étapes. Lors de l'Assemblée générale devancée du 12 novembre, les propositions des départements ainsi que celles du SCOS seront présentées. Le vote sur les propositions aura lieu le 3 décembre en Assemblée générale. La 2^e rencontre du comité des calendriers scolaires se tiendra le 10 décembre et le vote final est prévu en Assemblée générale le 14 janvier 2026.

322.09. Mise à jour des prévisions budgétaires

(Annexe à l'original 322.09/B)

Julie Lacombe présente la mise à jour des prévisions budgétaires pour les trois premiers mois de l'exercice. Le Syndicat prévoit, pour le moment, un excédent de ±14 000 \$. Les personnes déléguées posent des questions auxquelles répondent Julie Lacombe et Robin Cormier.

322.10. Postes vacants à combler aux comités

Le secrétaire fait part à l'assemblée de postes clés à combler dans trois comités :

- Un poste de coordonnateur de programme au Comité école et société qui permet de siéger à la Commission des études;
- Un poste au Comité de perfectionnement;
- Un poste au Comité d'évaluation des projets internationaux.

322.11. Information

- **Entente particulière** : L'exécutif a constaté qu'une entente particulière a été conclue entre un département et la Direction des ressources humaines. Le message est fait aux personnes déléguées que les départements ne peuvent pas signer une entente particulière sans passer par la seule instance officielle qu'est le SPPCL qui est chargé d'appliquer le même contrat de travail à tous. Seul le SPPCL peut négocier des particularités locales avec la Direction des ressources humaines selon la loi du travail et la convention elle-même. Toute entente est invalide. Celle-ci a d'ailleurs reconnu son erreur, est d'accord avec ce constat et doit transmettre le même message à son équipe et à la Direction des études s'il y a lieu.
- **Solidarité avec la Palestine** : Le Comité exécutif consulte les personnes déléguées sur la pertinence d'amener ou non une proposition de solidarité avec le peuple palestinien en situation de génocide lors de la prochaine Assemblée générale. Le texte de la proposition ainsi qu'un rapport d'une commission d'enquête de l'ONU sera envoyé à tous les membres dans l'éventualité d'une opinion favorable des personnes déléguées.

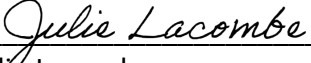
Mélodie Daoust, appuyée par Gabriel Trottier, propose d'amener la discussion en Assemblée générale.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

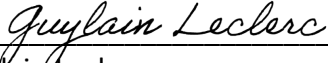
- **5 à 7 syndical amical** : Robin Cormier fait un rappel du 5 à 7 le jeudi 30 octobre à l'espace Paul-Eugène-Jobin.

322.12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 10 h 23.



Julie Lacombe
Présidente du Conseil syndical



Guylain Leclerc
Secrétaire du Conseil syndical

/vg